



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 425 376 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **90403000.4**

(51) Int. Cl.⁵: **A47D 13/04**

(22) Date de dépôt: **24.10.90**

(30) Priorité: **24.10.89 FR 8913931**

(43) Date de publication de la demande:
02.05.91 Bulletin 91/18

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Brunaud, Rolande Thérèse**
La Guesnétrie
F-14500 Vire(FR)

(72) Inventeur: **Brunaud, Rolande Thérèse**
La Guesnétrie
F-14500 Vire(FR)

(74) Mandataire: **Lemoine, Robert et al**
Cabinet Malémont 42, Avenue du Président
Wilson
F-75116 Paris(FR)

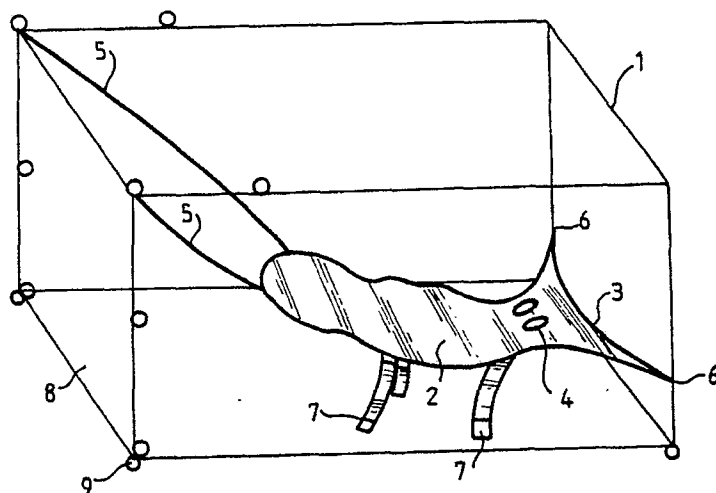
(54) **Appareil de puériculture pour bébé.**

(57)

a) Appareil de puériculture pour bébé relatif à l'apprentissage de la locomotion et destiné à des bébés d'environ trois à douze mois,
b) caractérisé en ce qu'il se compose d'un châs-

sis (1), notamment tubulaire, sur lequel est suspendu un élément support (2) susceptible de maintenir le bébé notamment par la poitrine et le ventre en position à quatre pattes.

FIG.1



EP 0 425 376 A1

APPAREIL DE PUÉRICULTURE POUR BÉBÉ

La présente invention a pour objet un appareil de puériculture relatif à l'apprentissage de la locomotion et destiné plus particulièrement à des bébés d'environ trois à douze mois.

Depuis plusieurs années, tous les pédiatres s'accordent pour conseiller aux parents de tenter dès que possible de stimuler les capacités tant physiques qu'intellectuelles de leur bébé en leur permettant un entraînement adapté à leur âge.

Pour ces raisons, un grand nombre de jeux dits d'éveils sont apparus sur le marché ; ceux-ci ne peuvent, très souvent, pas être manipulés facilement par des enfants couchés dans leur berceau et sont exclusivement destinés à des enfants ayant atteint un âge suffisant pour maîtriser la position assise.

Le nombre de dispositifs ou jeux éducatifs destinés à l'éveil et à l'entraînement aussi bien physiques qu'intellectuels des bébés à partir de trois mois est en fait très limité.

La présente invention a pour objet de combler cette lacune en proposant un appareil de puériculture permettant l'entraînement physique des bébés à partir de trois mois tout en amplifiant leur éveil par le plaisir du jeu et de l'observation dans une position naturelle et agréable.

Cet appareil est caractérisé en ce qu'il se compose d'un châssis, notamment tubulaire, sur lequel est suspendu un élément support susceptible de maintenir le bébé notamment par la poitrine et le ventre en position à quatre pattes.

Toutes les mères de famille ont remarqué que, dès la naissance, les bébés éprouvent un plaisir tout particulier lorsqu'ils sont couchés sur le ventre et que c'est dans cette position qu'ils effectuent leurs premières tentatives de déplacement indépendant, tentatives qui ne peuvent pas être couronnées de succès tant que leur développement musculaire n'est pas suffisant.

Le principal intérêt de l'appareil qui fait l'objet de l'invention est de permettre à l'enfant d'avoir une autonomie dès l'âge de trois mois pour la motricité de ses membres tout en facilitant la musculation des bras, des cuisses, du dos et de la nuque.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément support est suspendu élastiquement au châssis.

Cette élasticité constitue l'une des caractéristiques essentielles du dispositif conforme à l'invention : elle permet, en effet, de lui imprimer un mouvement de sautaillement combiné de droite à gauche et de bas en haut particulièrement agréable pour l'enfant. Ce mouvement très naturel permet de stimuler les facultés physiques et intellectuelles

du bébé et exerce parallèlement une action de "bercement" de nature à l'apaiser.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément support est en un matériau textile ou synthétique flexible, notamment molletonné, épousant la forme du ventre du bébé.

Cet élément support est, de préférence, muni de deux orifices, notamment bordés de mousse, permettant le passage des jambes du bébé et coopérant avantageusement avec un rabat définissant une culotte permettant un maintien optima de celui-ci.

Cette caractéristique permet de placer les bébés dans une position naturelle particulièrement agréable de nature à favoriser leur éveil en développant leurs facultés d'observation et en leur permettant de s'exercer à différents jeux (tableaux d'éveil, mobiles placés sur un portique devant eux..).

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément support est fixé au châssis au moyen de sangles réglables permettant de faire varier son inclinaison de la position allongée à la position debout.

Cette caractéristique permet à l'appareil d'"évoluer" au fur et à mesure de la croissance de l'enfant et, également de transformer l'élément support en hamac, ou encore, en siège dès que le bébé a acquis un développement suffisant pour rester en position assise.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément support est fixé au châssis, à sa partie avant située essentiellement au niveau des bras du bébé, au moyen de sangles rigides, à sa partie arrière située essentiellement au niveau des jambes du bébé, au moyen de sangles élastiques et le cas échéant à sa partie médiane au moyen de sangle annexes peu élastiques.

Cette caractéristique permet d'imprimer au dispositif un mouvement particulièrement attractif pour le bébé, et de nature à l'inciter à exercer aussi bien ses muscles que son activité intellectuelle en facilitant son adaptation aux jeux et, ce, qu'il soit en position sur le ventre ou assise.

Les sangles annexes présentent l'intérêt de maintenir l'enfant en position debout.

Il est, bien entendu, impératif que le bébé, une fois mis en place sur l'élément support, ne risque pas de tomber.

A cet effet, l'élément support est muni de lanières latérales formant ceinture et le cas échéant d'une mentonnière ou d'un filet de soutien pour le visage.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'élément support est constitué par une culotte se

prolongeant, au niveau de la poitrine du bébé, par une bande, notamment un bourrelet en mousse replié en forme d'anse coopérant avec un harnais.

Cette configuration particulière peut être utilisée aussi bien de la manière susmentionnée pour l'éveil corporel et l'apprentissage de la motricité des bras et des jambes des bébés à partir de trois mois que pour l'entraînement à la marche en position debout ; le bébé se trouve alors suspendu par la culotte.

Bien entendu, la forme du châssis peut être quelconque sans pour cela sortir du cadre de l'invention ; on opte cependant le plus souvent pour une forme essentiellement parallélépipédique. Le châssis peut, avantageusement, être muni de roulettes à sa partie inférieure, afin de permettre dans un premier temps de pousser l'appareil ; lorsque les muscles et les réflexes de l'enfant sont suffisamment développés, celui-ci peut avancer seul soit en position à quatre pattes soit debout.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le châssis est muni d'un tapis de sol à sa partie inférieure ; il peut ainsi se transformer en parc, de préférence pliant, si on lui adjoint un filet de protection.

Les caractéristiques de l'appareil de puériculture qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique de l'appareil conforme à l'invention,
- les figures 2a et 2b sont respectivement des vues de devant et de dos de l'élément support,
- la figure 3 représente le châssis non muni de l'élément support, et
- les figures 4a et 4b sont des vues analogues respectivement aux figures 2a et 2b illustrant une variante de réalisation de l'élément support et du châssis.

Selon la figure 1, l'appareil de puériculture se compose d'un châssis tubulaire parallélépipédique 1 de préférence en acier inoxydable sur lequel est suspendu élastiquement un élément support 2 dont la partie arrière 3 épouse la forme du ventre d'un bébé âgé de trois à douze mois et est munie de deux orifices 4 destinés à permettre le passage des jambes du bébé. L'élément support 2 est fixé au châssis 1, à sa partie avant, au moyen de sangles rigides 5 et à sa partie arrière, au moyen de sangles élastiques 6 permettant au bébé de se balancer, ce qui correspond à une sensation particulièrement agréable.

Les sangles 5 et 6 sont réglables de manière à pouvoir faire varier l'inclinaison de l'élément support 2 en fonction à la fois de l'âge du bébé et de l'effet recherché ; l'élément support 2 peut également faire office de hamac.

Des lanières latérales 7 permettent, dans tous

les cas, de maintenir le bébé et d'éviter tout risque de chute.

L'élément support 2 est, par ailleurs, muni d'un tapis de sol 8 ainsi que de roulettes 9 permettant son déplacement.

Selon la figure 3, le châssis 1 non muni d'un élément support peut être utilisé en tant que parc. Il est particulièrement avantageux de lui donner une configuration permettant de le replier.

Selon les figures 2a et 2b, l'élément support 2 porte, à sa partie arrière munie des orifices 4, un rabat définissant une culotte 10 qui se prolonge vers l'avant au niveau de la poitrine du bébé par un bourrelet en mousse 11 replié en forme d'anse qui porte les sangles rigides 5 et coopère avec un harnais 12 permettant de maintenir le bébé en position couchée sur le dos.

Des sangles annexes peu élastiques 7' fixées au châssis 1 permettent d'améliorer le maintien de l'enfant en position debout.

Une mentonnière 13 située à la partie avant de l'élément support 2 permet de maintenir le visage du bébé lorsque l'appareil est utilisé pour un très jeune enfant en position à quatre pattes.

Dans la variante de réalisation représentée sur les figures 4a et 4b, la partie arrière de l'élément support 2' se prolonge par une double toile molletonnée qui se ferme autour des sangles de fixation 15, afin de constituer une surface de repos pour les jambes du bébé en position couchée. Ici les sangles 15 sont rigides et se fixent au châssis 1' par des ressorts hélicoïdaux 16 pour jouer le même rôle que les sangles 6 des figures 2a et 2b. L'élément support 2' en forme de nacelle se prolonge en outre à l'avant par une bande de tissu 17 qui s'accroche au châssis 1' par les sangles rigides avant 18. Cette bande de tissu a pour fonction d'assurer un maintien optimal de la tête du bébé, lorsque celui-ci est couché sur le dos.

Le châssis 1' illustré par les figures 4a et 4b constitue également une variante de réalisation de celui de la figure 1 en ce sens qu'il présente la forme d'un cadre tubulaire, ici rectangulaire, qui, au niveau de sa partie médiane, est supporté par une assise, non représentée, éventuellement munie de roulettes. Des articulations 19 à vis de blocage 20, permettent de régler l'inclinaison du cadre 1' soutenant la nacelle 2' lorsque le bébé est couché sur celle-ci.

Revendications

1°) Appareil de puériculture, pour bébé, relatif à l'apprentissage de la motricité et de la locomotion, caractérisé en ce qu'il se compose d'un châssis (1), sur lequel est suspendu un élément support (2) susceptible de maintenir le bébé, notamment par la

poitrine et le ventre, en position à plat ventre ou à quatre pattes, ainsi qu'en position couchée ou assise, l'élément support (2), notamment en tissu, étant suspendu élastiquement au châssis de façon à permettre au bébé de lui imprimer un mouvement de sauttillement combiné de droite à gauche et de bas en haut particulièrement agréable.

2°) Appareil de puériculture selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'élément support (2) est fixé au châssis (1) au moyen de sangles réglables permettant de faire varier son inclinaison de la position couchée à la position assise ou debout.

3°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'élément support (2) est fixé au châssis (1) à sa partie avant située essentiellement au niveau des bras du bébé, au moyen de sangles rigides (5), à sa partie arrière (3) située essentiellement au niveau des jambes du bébé, au moyen de sangles élastiques (6) et le cas échéant, à sa partie médiane au moyen de sangles annexes peu élastiques (7').

4°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'élément support (2) est en un matériau textile ou synthétique flexible, notamment molletonné, épousant la forme du ventre du bébé.

5°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'élément support (2) est muni de deux orifices (4), notamment bordés de mousse, permettant le passage des jambes du bébé.

6°) Appareil de puériculture selon la revendication 5, caractérisé en ce que l'élément support (2) est muni, au niveau des orifices, d'un rabat définissant une culotte (10).

7°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'élément support (2) est muni de lanières latérales (7) formant ceinture pour maintenir le bébé.

8°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que l'élément support (2) est constitué par une culotte se prolongeant au niveau de la poitrine du bébé par une bande, notamment un bourrelet en mousse (11) replié en forme d'anse coopérant avec un harnais (12) pour familiariser le bébé avec la position assise ou debout.

9°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que le châssis, de forme essentiellement parallélépipédique, est muni de roulettes (9) à sa partie inférieure.

10°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le châssis est muni d'un tapis de sol (8) à sa partie inférieure.

11°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que l'élément support est constitué par une nacelle (2') se prolongeant par une bande de tissu (17) s'accrochant au châssis (1'), notamment aux sangles rigides, pour assurer un maintien optimal de la tête du bébé lorsque celui-ci se trouve sur le dos.

12°) Appareil de puériculture selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que au moins certaines des sangles (15), fixées à l'élément support, sont montées sur le châssis au moyen de ressorts (16).

FIG. 1

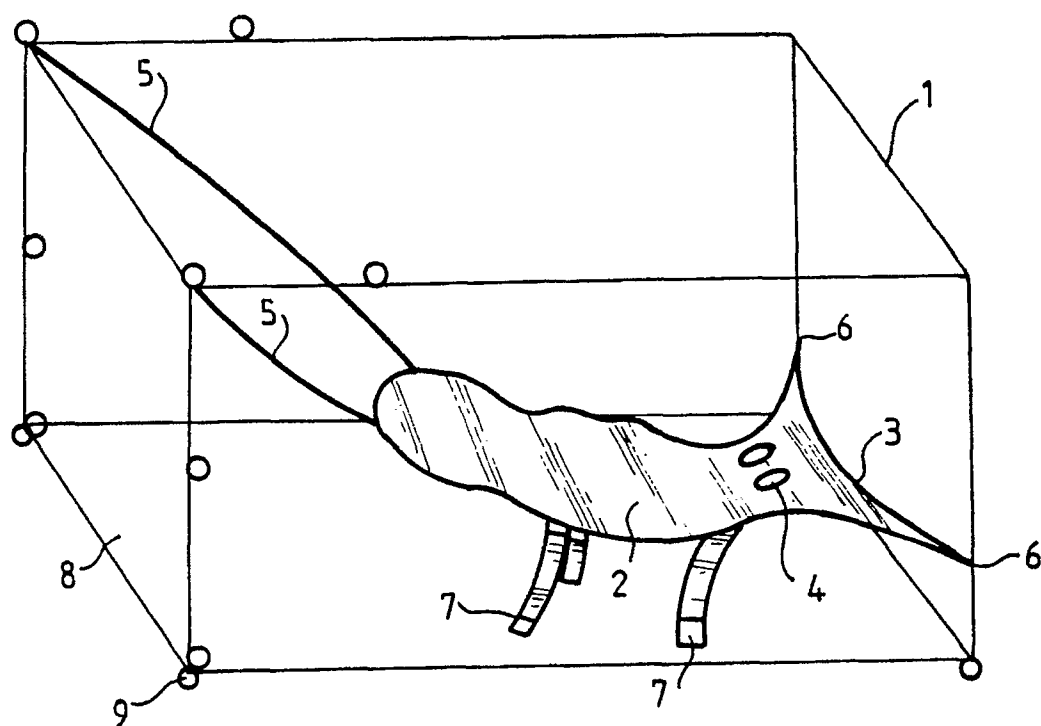


FIG.2a

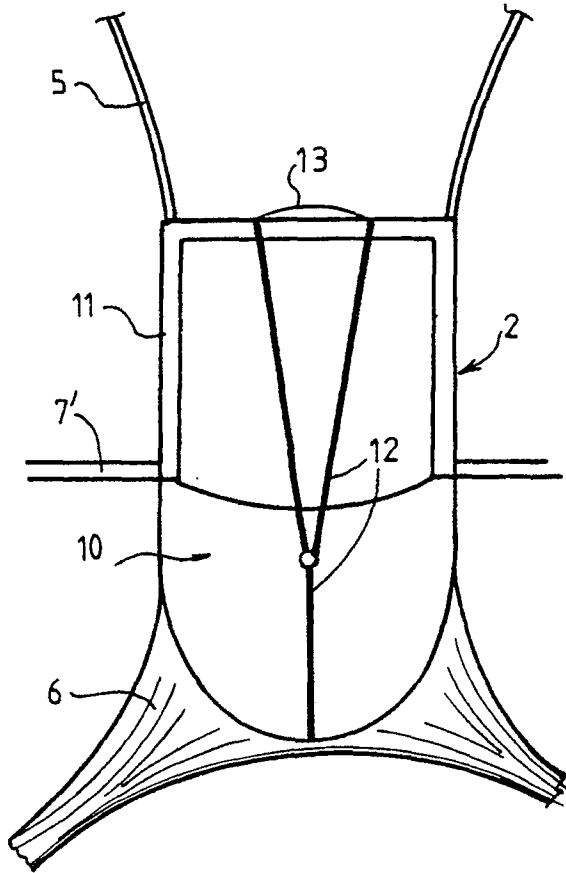


FIG.2b

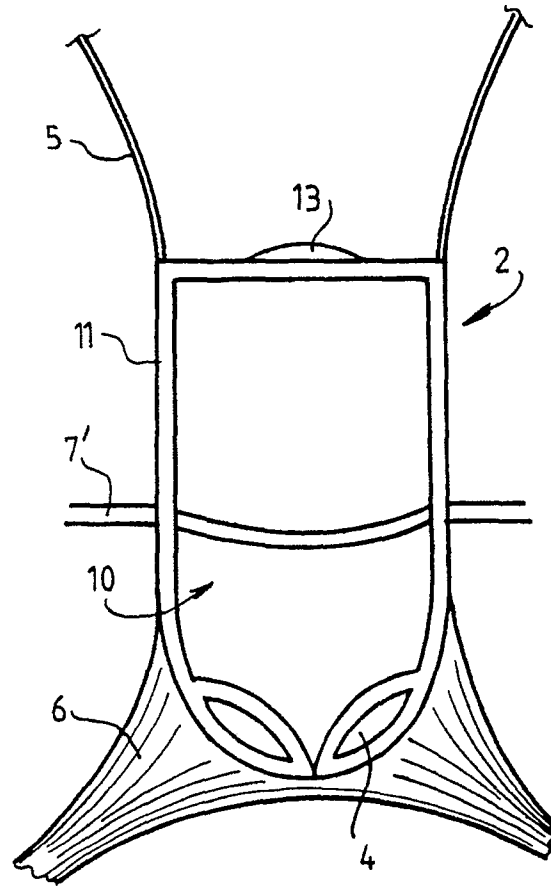
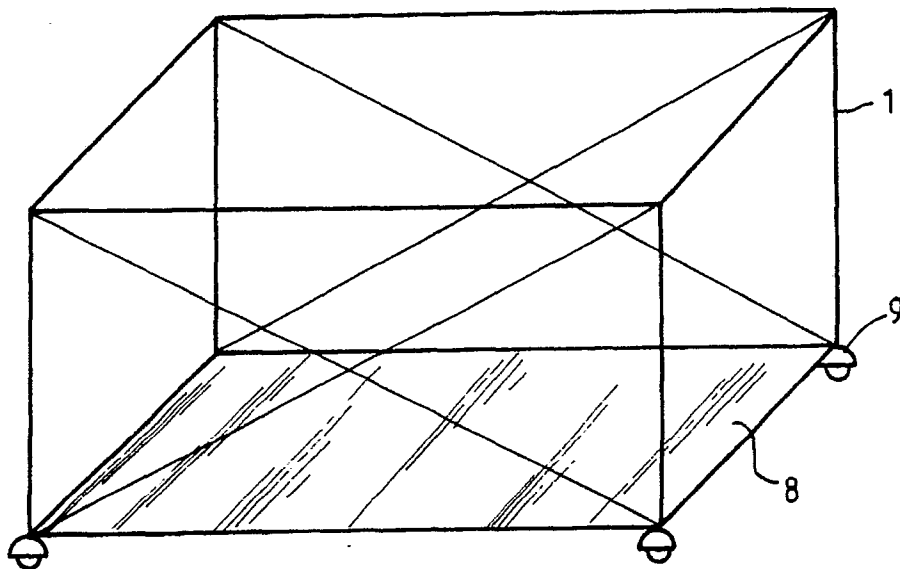
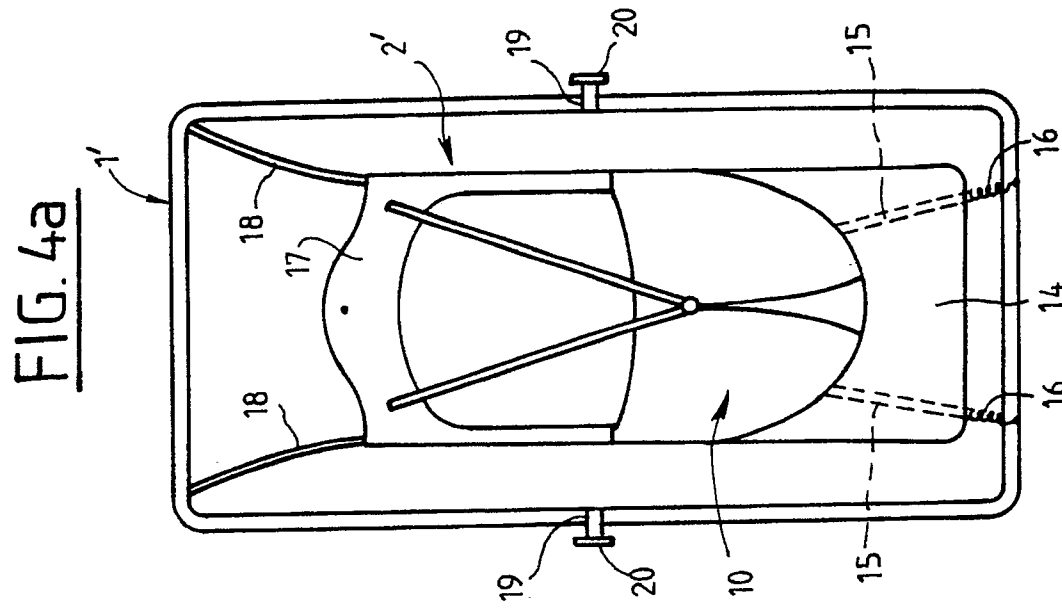
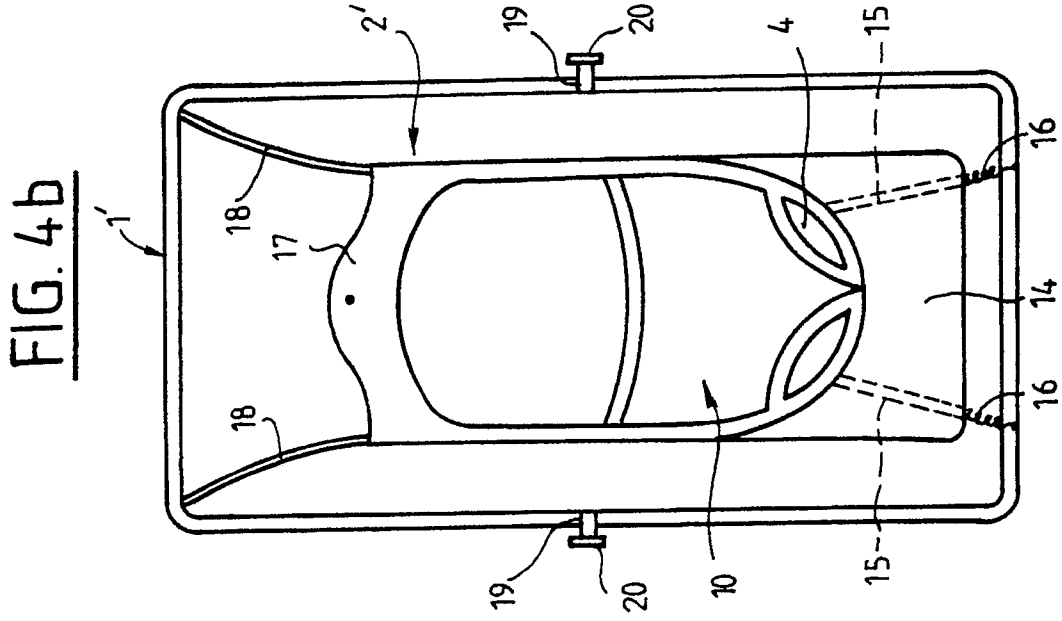


FIG.3







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 40 3000

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	US-A-3 532 356 (LILLIBRIDGE) * En entier * - - -	1,2	A 47 D 13/04
A		3,4,9	
Y	US-A-2 695 049 (ROBINS) * En entier * - - -	1,2	
A		3,4,5,6,9	
A	US-A-4 569 532 (MIRKARIMI) * Colonne 3, ligne 59 - colonne 5, ligne 28; figures * - - -	1,3,4,5,7,9	
A	FR-A-1 126 827 (GACHET) * En entier * - - - - -	5,6,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 21 janvier 91	Examineur VANDEVONDELE J.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			